

# ASSEMBLÉE NATIONALE

3 juin 2021

---

RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 4078)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° 590

présenté par  
M. Poulliat, rapporteur et M. Boudié, rapporteur

-----

### ARTICLE 6

À la fin de la seconde phrase de l'alinéa 10, substituer aux mots :

« à son financement »

les mots :

« au financement de l'association ou de la fondation. »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.